

Quelle est la valeur d'un mariage contracté à l'étranger ?

Par Vieuille, le 20/04/2009 à 21:02

Bonjour,

Est-ce qu'un mariage contracté à Las Végas est reconnu dans son pays d'origine, en l'occurence la France et autorise t-il à conserver son nom de jeune fille ? Vos réponses sont toujours très claires et complètes.

Je vous remercie donc par anticipation.